

Titre :	Recommandation ASE/3/2025 Capacité de travailler dans un autre domaine que celui reconnu lors de l'obtention du titre CFC-ASE selon OrFo ASE 2021		
Objet :	recommandation		
Distribution :	globale et site internet		
Nom du fichier :	250620_recomm ASE 3 2025 travail dans un autre domaine.docx		
Du :	15.4.2025	Rédigé par : SA/SD	Validé par : comité OrTra

Recommandation ASE/3/2025 OrTra Neuchâtel Santé-Social

Capacité de travailler dans un autre domaine que celui reconnu lors de l'obtention du titre CFC-ASE selon OrFo ASE 2021

Le CFC-ASE est un seul métier, où 70% du plan de formation est indépendante de la variante figurant sur le certificat fédéral.

1. Capacité à travailler dans d'autres variantes que dans la variante acquise

L'OrTra Neuchâtel reconnaît à stricte équité la compétence acquise par tous les titulaires d'un CFC-ASE, qu'ils soient généralistes ou que le titre ait été acquis dans une orientation spécifique. Cette équité est recommandée par SavoirSocial, qui indique que le CFC-ASE est un seul et même métier: *"La formation d'ASE conduit à l'exercice d'une seule profession. Cette profession peut être apprise au sein de diverses orientations (...) On reste toujours en présence d'une profession, avec un titre professionnel, qui est reconnu dans le domaine de travail accompagnement/assistance¹"*

Validée par Comité OrTra Neuchâtel Santé-Social, 19 juin 2025

¹ SavoirSocial, recommandation comité du 17 septembre 2009, révisé 2014